

Allocution d'ouverture du QCGN devant la Commission de la culture et de l'éducation

*Consultation générale et auditions publiques sur le projet de loi n° 14 : Loi
modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de
la personne et d'autres dispositions législatives*

Le 11 avril 2013

Assemblée nationale du Québec

L'allocution prononcée fait foi

Bonjour Madame Richard, Madame la ministre, mesdames et messieurs les membres du Comité.

C'est pour nous un honneur de témoigner devant vous aujourd'hui et de rencontrer à nouveau nos représentants élus à l'Assemblée nationale.

Au cours des derniers mois, nous avons constaté un regain d'intérêt pour notre communauté de la part de tous les partis de l'Assemblée nationale — et non seulement en ce qui concerne le projet de loi 14. Le fait que le gouvernement ait désigné un interlocuteur du Conseil des ministres est un point très positif, et nous apprécions le temps qu'ont consacré tous les partis à prêter l'oreille à nos préoccupations. Nous sommes d'avis que tous ont tiré profit de cette meilleure communication, et le QCGN aspire à conserver la tradition. Ces échanges ont le potentiel de mener à un accord sur la façon dont le gouvernement du Québec pourrait soutenir la vitalité des communautés d'expression anglaise du Québec. Les différences historiques s'amenuisent considérablement grâce à la nouvelle génération de jeunes Québécois multilingues pour qui la famille, l'emploi et la stabilité constituent des priorités. Nous reconnaissons tous, bien sûr, l'urgence de travailler ensemble pour assurer la paix linguistique et la prospérité du Québec.

On a beaucoup dit et écrit au sujet du projet de loi 14 depuis que des changements majeurs à la Charte de la langue française du Québec ont été présentés à l'Assemblée nationale, il y a trois mois. Les réactions de la communauté d'expression anglaise du Québec ont été extrêmement défavorables. Nous sommes farouchement opposés à ce projet de loi qui introduit toute une série de nouvelles restrictions relatives à notre langue. Ces restrictions sont injustes, inutiles et, dans bien des cas, elles pourraient avoir des effets dévastateurs sur nos communautés déjà fragilisées. Elles nous privent de droits acquis qui ont permis de maintenir une paix linguistique fragile au cours des 35 dernières années. Et alors que ces mesures indisposeront davantage les Québécois d'expression anglaise, elles feront peu pour protéger et promouvoir la langue française.

Si le projet de loi 14 est adopté, il restreindra le droit des municipalités et de leurs citoyens à décider comment servir leurs contribuables. Il mettrait en péril l'avenir de certaines de nos petites écoles en retirant l'exemption pour les militaires susceptibles d'être transférés dans d'autres provinces, d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise. Il alourdira le fardeau de toutes les petites

entreprises — francophones et anglophones —, et il aura une incidence sur les décisions des chefs d'entreprise, lesquelles pourraient mettre un frein à leur projet d'expansion ou les inciter à déménager dans une autre province, où le coût et les tracas liés à leurs activités sont beaucoup moins contraignants.

La proposition de modification du préambule de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, qui figure dans ce projet de loi, est probablement ce qui nous inquiète le plus.

Le projet de loi 14 est une mauvaise mesure législative qui va à l'encontre des intérêts des Québécois. Il tente de créer une identité commune de manière coercitive, une approche qui, en plus d'être vouée à l'échec, nous répugne lorsqu'elle est mise en œuvre dans d'autres régions du monde.

Elle va à l'encontre de la singularité historique de la société québécoise — cette grande famille élargie dans laquelle les gens se côtoient dans leurs différences, et où tous sont les bienvenus. La réaction de la communauté d'expression anglaise du Québec a été de s'intégrer, comme en témoigne si clairement son niveau élevé de bilinguisme.

Le projet de loi 14 cherche à manipuler le système juridique québécois en privant les Québécois du droit d'être soi-même. Si adopté, il définirait notre identité à notre place, en diluant sur son passage nos droits et libertés. Loin de régler les problèmes, le projet de loi 14 en crée d'autres.

Les Québécois d'expression anglaise ne sont pas représentés de manière équitable dans la fonction publique, et ils n'ont pas de véritable voix au sein de la structure politique de la province. L'effet est double. Premièrement, plus de 10 % de la population de la province sont privés de voix pour s'exprimer sur l'élaboration de politiques publiques. Deuxièmement, cela envoie un message clair à la minorité lui indiquant qu'elle est exclue du discours public. La suspicion, l'ignorance et les incompréhensions subsistent, rendant tout échange rationnel difficile. Le rapprochement est qualifié de trahison, et l'on encourage la politique de la peur.

Enfin, le fossé entre la minorité d'expression anglaise du Québec et le gouvernement provincial crée des attentes excessives en ce qui concerne le rôle du gouvernement fédéral dans la vie

quotidienne de la minorité anglophone. Le Canada, que le Québec a fondé de concert avec l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, a confié aux provinces la plupart des domaines de compétence du gouvernement qui répondent aux besoins directs des Canadiens, notamment la santé, l'éducation et l'administration de la justice.

L'avenir de notre communauté repose sur vous - notre gouvernement provincial. Vous devriez mieux nous connaître et faire preuve de l'autorité nécessaire pour assurer l'intégration sociale, économique et politique de la communauté minoritaire d'expression anglaise. Cette communauté est une cohorte bilingue qui continuera de vous aider à construire et à affronter la concurrence dans un contexte d'économie mondiale. Les Québécois d'expression anglaise continuent de travailler en collaboration avec leurs collègues d'expression française pour produire des innovations de premier plan à l'échelle mondiale dans des domaines aussi diversifiés que les arts et spectacles, la médecine, les produits pharmaceutiques et l'aéronautique.

Nos communautés régionales, dans des villes comme Québec et Sherbrooke, réussissent à attirer et à retenir les immigrants, dont la présence est essentielle au succès de la croissance économique de notre province. Songez à ces exemples lorsque vous examinerez les façons de répondre au manque de main-d'œuvre auquel nous serons bientôt confrontés ou aux moyens de développer le Nord. N'oubliez pas la valeur des petites communautés d'expression anglaise à Sept-Îles et sur la Côte-Nord.

Les politiques publiques doivent reposer sur des faits, non sur des mythes. Le Québec a façonné son régime et son approche juridico-linguistiques à partir d'une réalité reflétant celles des années 60 et 70. Faudrait-il croire que l'environnement politique, social et économique qui régnait à cette époque devrait aujourd'hui dicter nos choix politiques? Aucune preuve fiable ne permet de croire qu'à l'heure actuelle ce projet de loi est nécessaire ou urgent.

Le projet de loi 14 n'est pas la solution. Il préconise une politique publique qui exclut les Québécois pour qui le français n'est pas une marque de leur identité personnelle. Il déforme la législation relative aux droits de la personne afin d'augmenter la protection de la majorité linguistique au détriment de toutes ses minorités. Une bonne politique d'intérêt public cherche à

transformer les valeurs personnelles en faveur du bien commun et à encourager le respect volontaire de la loi. Elle ne devrait pas servir d'instrument de pression ni devenir un point de rupture de la cohésion sociale.

Le QCGN est d'avis qu'il est temps pour le Québec de faire le point sur son avenir linguistique. Le Québec de 2013 n'est plus le Québec des années 60 et 70. Les Québécois sont confiants, talentueux et maîtres chez eux. Nul doute qu'il est possible d'établir des échanges rationnels et raisonnables concernant certains accommodements stratégiques destinés aux minorités linguistiques du Québec. Les injustices du passé – réelles ou ressenties – ne devraient pas servir à dicter notre avenir.

Ce qui nous mène à notre remarque finale. Malheureusement, dans le contexte des débats linguistiques, les deux solitudes persistent. Le gouvernement du Québec, les partis politiques et les hauts fonctionnaires ne comprennent pas suffisamment nos craintes à propos de la vitalité des communautés d'expression anglaise. Pour nous, il ne s'agit pas d'une question de langue. D'autre part, notre communauté a du mal à concevoir les bénéfices qu'aurait le projet de loi 14 sur la protection et la promotion de la langue française.

Toutes les provinces et territoires du Canada sont dotées d'un mécanisme leur permettant d'être à l'écoute des communautés minoritaires d'expression française. Le Québec soutient activement ces communautés. Nous estimons qu'il est temps que le gouvernement du Québec investisse autant d'efforts pour comprendre sa communauté d'expression anglaise. Il est également temps d'entamer un véritable dialogue à l'aide d'un mécanisme permanent pour combler le fossé d'incompréhension qui persiste entre vous et votre communauté d'expression anglaise. Imaginez tout ce que nous pourrions accomplir ensemble, et songez à tout ce que nos deux solitudes ont perdu.

Nous sommes prêts au dialogue.